

08.01.2005 - 19:00 Uhr

## Association des établissements cantonaux d'assurance incendie: Nouvelles prescriptions de protection incendie dès 2005

Berne (ots) -

Le samedi 27 novembre 2004, un toit en béton s'effondrait à Gretzenbach (SO) suite à un incendie, recouvrant 11 pompiers et entraînant la mort de 7 d'entre eux. Les recherches en cours montreront si la cause de cet accident est due à des défauts architecturaux, de matériaux, de calculs ou si d'autres raisons sont responsables de ce malheur. Il sera également étudié si des dispositions de protection incendie plus strictes deviennent nécessaires pour les garages souterrains.

Les nouvelles prescriptions suisses de protection incendie sont entrées en vigueur le 1er janvier 2005. Une révision de cet ensemble de règles a été nécessaire à cause notamment des influences européennes sur la protection incendie en Suisse, de la nouvelle loi sur les produit de construction et le concordat intercantonal.

Les innovations, ainsi que la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons seront présentées à la presse le 27 janvier 2005 (11h30-12h30) au centre de congrès BEA (secteur 7), Mingerstrasse 6, 3014 Berne.

Interviendront G. Ganz, Président de l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce, M. Fischer, Président de l'association des Etablissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), J.P. Marty, Directeur de l'AEAI et W. Gächter, chef de projet de la révision des prescriptions de protection incendie.

Contact:

AEAI Association des établissements  
cantonaux d'assurance incendie  
Silvia Kubli, Responsable PR  
Bundesgasse 20, 3001 Berne  
Téléfon +41/ 31/320'22'46  
Fax +41/31/320'22'99  
Email: kubli@vkvf.ch  
Internet: www.vkvf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100484642> abgerufen werden.